Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250109-2025_DELIB_2-DE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
TERRITOIRE D'ÉNERGIE SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 9 JANVIER 2025

DATE DE CONVOCATION :
30/12/2024

DATE D'AFFICHAGE :
10/01/2025

NOMBRE DE MEMBRES :

- Inscrits	: 18
- Présents	: 13
- Absents	: 5
- Votants	: 13
- Pour	: 13
- Contre	: 0
- Abstention	: 0

OBJET :

Accompagnement financier favorisant l'amélioration énergétique de l'habitat privé sur le territoire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 9 janvier à 9 heures 30, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : M. Alain SURHOMME, M. Yves MONIN, M. Patrick DESSEAUX, M. Michel DESTOMBES, M. Jean-Marie MACHAT, M. Francis HOUSSÉ, M. Jean-Jacques STOTER, M. Alain SAVOIE, Mme Gaëlle PAYS, M. Dominique CAMUS, M. Gérard LEFEBVRE.

Etaient absents et excusés : Mme Virginie SANNIER, M. Jean-Paul LECOMTE, M. Bruno ÉTÉVÉ, M. Daniel CAVÉ, M. Nicolas PLÉ.

Monsieur Didier FRANCOIS a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle l'accompagnement mis en place par TE80 à destination des ménages par le biais de l'aide forfaitaire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) s'engageant dans une démarche de structuration d'un accompagnement favorisant l'amélioration énergétique de l'habitat privé.

L'aide financière annuelle de TE80 pour le soutien de ces démarches territoriales s'élève à 0,20 €/ habitant sur 3 années.

La Communauté de Communes Nièvre et Somme a sollicité TE80 pour obtenir cette aide sur les 3 prochaines années (de 2025 à 2027) afin d'appuyer leur guichet unique de l'habitat.

Après en avoir délibéré, le Bureau de TE80 décide :

- d'approuver la convention pour l'accompagnement financier favorisant l'amélioration énergétique de l'habitat privé à passer avec la Communauté de Communes Nièvre et Somme ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et engager les actions s'y référant.

Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

Territoire d'Energie Somme